



14.10.2010 - 07:30 Uhr

Sondage Monster.ch: Faut-il ajouter des collègues de travail à ses contacts Facebook?

Zurich (ots) -

-

- Un sondage réalisé par Monster montre que plus de 60% des Suisses interrogés séparent contacts professionnels et contacts privés
- Plus d'une personne interrogée sur trois maintient le contact avec des collègues de travail via Facebook et autres réseaux sociaux

Outre leurs proches, les utilisateurs de réseaux sociaux en ligne, tels que Facebook, ajoutent à leur liste d'«amis» des connaissances plus ou moins éloignées, d'anciens camarades de classe ou même des collègues de travail. Il devient donc de plus en plus difficile de faire le tri entre les informations que les différents groupes de personnes sont autorisés à consulter. Une enquête réalisée par le célèbre portail suisse pour l'emploi Monster.ch montre que 62% des personnes interrogées inscrites sur les réseaux sociaux n'entretiennent pas de liens d'amitié avec leurs collègues de travail et qu'elles séparent clairement vie professionnelle et vie privée. 31% des Suisses sondés déclarent toutefois être en contact avec leurs collègues sur Facebook. 7% d'entre eux établissent certes des contacts avec leurs collègues mais définissent des paramètres différents dans leur profil, selon qu'il s'agit de connaissances privées ou de contacts professionnels.

Aperçu des résultats du sondage:

Entretenez-vous des liens amicaux avec vos collègues de travail sur des réseaux sociaux tels que Facebook?

Oui, je suis en contact avec mes collègues via Facebook. 31%

Oui, mais j'ai défini différents paramètres dans mon profil pour les amis et les collègues. 7%

Non, je sépare strictement vie professionnelle et vie privée. 62%

La comparaison avec l'Autriche et l'Allemagne montre de nettes disparités. Les résultats de l'Autriche notamment sont très surprenants, nos voisins se révélant être les utilisateurs de réseaux sociaux les plus assidus. En effet, seuls 45% des Autrichiens interrogés séparent vie professionnelle et vie privée. Les Allemands, en revanche, obtiennent des résultats proches de ceux des Suisses: pour 61% d'entre eux, aucun collègue de travail ne figure dans leurs listes de contacts Facebook. Plus d'un tiers des Autrichiens (35%) et 27% des Allemands interrogés sont en contact avec leurs collègues sur Facebook. 20% des personnes interrogées en Autriche comptent des collègues au nombre de leurs «amis» mais définissent des paramètres différents dans leur profil pour les amis proches et les collègues, alors que seuls 12% des sondés en Allemagne ont recours à cette possibilité.

«Sur les réseaux sociaux, il est vivement recommandé de communiquer différemment en fonction des groupes d'interlocuteurs. Retenue et discrétion sont même primordiales. Car ce qui est publié une fois peut parvenir à n'importe qui et reste enregistré d'une manière ou d'une autre. Il faut donc faire preuve d'une très grande discrétion par rapport à certaines informations, comme les commentaires sur votre employeur», explique Falk von Westarp, Country Manager chez Monster Worldwide Switzerland AG. Et d'ajouter: «C'est

la raison pour laquelle de nombreuses entreprises imposent à leurs collaborateurs des règles en matière d'utilisation des réseaux sociaux.»

Entre le 6 et le 19 septembre 2010, 2116 Allemands, Autrichiens et Suisses ont participé à cette enquête. Le portail pour l'emploi Monster réalise régulièrement des sondages sur les sites Internet locaux et internationaux de l'entreprise, portant sur des questions relatives au poste de travail et à la carrière. Ces sondages ne sont pas représentatifs; ils ne font que refléter l'opinion des utilisateurs de Monster.

Téléchargement du communiqué de presse: <http://news.monster.ch>

Vous trouverez des photos à imprimer pour illustrer ce communiqué de presse à l'adresse:
<http://www.webershandwick.de/monster/thumb.html>

Contact:

Monster Worldwide Switzerland AG
Michel Ganouchi
Head of Marketing
Bändliweg 20, 8048 Zurich
Tél.: +41/43/499'44'08
Fax: +41/43/499'44'44
E-Mail: michel.ganouchi@monster.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001987/100612022> abgerufen werden.